



Ordre du jour de la réunion

1. Validation du compte rendu de GAQ de Mai 2017
2. Ville apaisée – aménagements et premières évaluations
3. Actualité de votre quartier
4. Actualités de la ville
5. Questions diverses

Participants

Environ 30 participants étaient présents lors de cette rencontre dont 25 ayant élargé : Yves AUDOUIN, Béatrice AUDOUIN, Daniel et Dominique BATARD, Jean-Paul BERNARD, Jean-Michel BLANCHAIS, Christophe BOUCHET, Michel BOUSSEAUD, Neil BUTTERWORTH, Eric CASTEL, M et Mme CHATELIER, Youenn DU BOUETIEZ, Isabelle DUCHATEAU, M et Mme GAUTIER, Alexandre LAMY, Francis LE GLOUANEC, Jean LE RAY, Jean-Luc MEREL, M et Mme PEIGNARD, Valérie ROY, Michel THOMAS, Michel VERNET

Elus de La Chapelle-sur-Erdre : Monsieur le Maire, Fabrice ROUSSEL, Claude LEFORT, Adjoint à la Démocratie Participative, Erwann BOUVAIS, Conseiller municipal

2 représentants techniques de la collectivité : Manuel LEGEAI (Directeur des services techniques du pôle Erdre et Cens - Nantes Métropole), Laëtitia PIEDVACHE (Mission Agenda 21 et Démocratie participative - La Chapelle-sur-Erdre).

Relevé de discussions

Le support de présentation de la réunion est joint en annexe 1.

Claude Lefort, adjoint en charge de la démocratie participative, excuse l'absence de Mme Le Dall, élue référente du quartier Est, qui ne peut être présente pour des raisons médicales. Il présente ensuite l'équipe d'animation du GAQ et détaille l'ordre du jour de la séance.

Il est rappelé que les membres des GAQ qui ont précédemment fourni leur mails ont été sollicités pour proposer des sujets à l'ordre du jour. Les personnes désireuses d'être sollicitées par mail sont donc invitées à fournir leur adresse à agenda21@lachapellesurerdre.fr.

Contact : Mission Agenda 21 et Démocratie Participative
24, rue de l'Europe
44240 La Chapelle-sur-Erdre
02 51 81 87 16
agenda21@lachapellesurerdre.fr

Le dernier GAQ remonte au mois de mai 2017 en raison de nombreuses réunions organisées pour le PLU-m et de l'absence de la responsable de la Mission Agenda 21 et Démocratie Participative. La nouvelle interlocutrice sur ces sujets est désormais Laëtitia PIEDVACHE.

Compte-rendu de Mai 2017

Aucune remarque n'a été formulée sur le compte-rendu du GAQ du 18 mai 2017. Pour toute remarque ultérieure, veuillez contacter Laëtitia Piedvache.

Pour rappel, les compte-rendus de GAQ sont disponibles sur le site de la ville, sur demande auprès de la Mission Agenda 21, dans les bureaux des Impressionnistes, à la direction de l'animation « Espace Familles Pierre de Rosa » ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale (actuellement en travaux)

Lors de chaque GAQ, nous vous invitons à remplir des fiches évaluation afin de recueillir votre avis sur l'organisation de la réunion, vos impressions, votre satisfaction. Elles permettent de nous améliorer dans l'organisation de ces temps d'échanges et de répondre précisément à vos interrogations.

Ville apaisée : aménagements et premières évaluations

La démarche de Ville apaisée a été menée en concertation avec les habitants en GAQ et a permis d'aboutir à un plan de modération des vitesses à La Chapelle sur Erdre dont le déploiement de zones à 30 km/h.

Trois secteurs prioritaires d'aménagements avaient été identifiés : le quartier de Bouffay, le centre-ville et le quartier de Gesvrine.

Les aménagements suivants ont été réalisés ou sont en cours de l'être :

–Centre-ville : seul un aménagement a été réalisé, le plateau Avenue de la Roussière ; pour le reste, il ne s'agissait que de modification de signalisation et du marquage au sol « Zones 30 » aux différentes entrées de la zone du centre-ville

–Quartier de Bouffay : les aménagements ont été plus conséquents, ce quartier étant souvent emprunté pour éviter les nœuds de circulation. Ainsi, un plateau Rue Mendès France, deux dos d'âne Avenue Mozart, un coussin berlinois et une écluse Rue Ravel ont été réalisés ainsi qu'un marquage au sol « Zone 30 » sur cinq portes de zone. Des comptages de vitesse ont permis de constater une baisse des vitesses moyennes malgré des infractions toujours commises (40% des automobilistes entre 30 et 40 km/h)

–Quartier de Gesvrine : les travaux sont en cours et se prolongeront jusque début 2019. 13 points d'entrées seront matérialisés au sol avec des passages piétons. Un plateau sera réalisé au carrefour du Boulevard de l'Hôpital et de la Rue des Grives. A noter que les Boulevards de Gesvres et Jacques Demy sont des voies principales et qu'elles passeront à une limitation de vitesse à 50 km/h (contre 30 aujourd'hui) avec des imitations ponctuelles à 30 km/h. Pour compléter ces aménagements, des trottoirs, la chaussée et des ralentisseurs seront rénovés.

Au-delà de ces trois secteurs, l'objectif est bien de poursuivre la diminution des vitesses sur l'ensemble de la commune.

Questions/Remarques :

- Absence de flèche blanche sur les pentes du plateau Rue de l'Erdre

- il est constaté que beaucoup d'aménagements ne sont pas aux normes (au niveau national) : Certains aménagements doivent répondre à des recommandations, d'autres à des normes qui doivent être respectées. Sur le territoire métropolitain, la totalité des ralentisseurs ont été révisés et ce sont 60 à 70% d'entre eux qui n'étaient pas conformes. Il est en effet très complexe de réussir ces ouvrages. La Métropole est très vigilante et demandent aux entreprises de les refaire en cas de malfaçon.

- Il est constaté des vitesses excessives de camions de livraison Rue de la Bérangerais, au niveau du rond-point de la gare de tramtrain Erdre-Active. Il serait nécessaire de le signaler à l'entreprise concernée. Près de la gare de tramtrain La Chapelle Centre, il est également observé, à la sortie du parking, que le petit muret sur la route est régulièrement franchi afin de tourner plus vite à gauche.

Actualités du quartier

Installation d'une écluse Rue de la Bauche

En complément du trottoir et de la traversée piétonne, afin de réduire la vitesse, de sécuriser les lieux et d'assurer une continuité piétonne, une écluse a été installée. Cet aménagement est provisoire en attente de l'aménagement du Ruisseau de la Haie et il s'avère que les comptages de vitesse effectués en novembre, ne sont pas satisfaisants. Afin de contraindre davantage, un autre aménagement sera proposé.

Certains riverains s'étonnent de l'endroit choisi pour cette écluse et remarquent que cet aménagement a été mal signalé.

Chemin de Kerbihan : stationnement et circulation

Une expérimentation a été menée sur ce site afin de tester de nouvelles conditions de circulation et de stationnement. Ces aménagements s'étant révélés efficaces, ils seront pérennisés et des travaux auront lieu au second semestre 2019. Ainsi ce sont x places de stationnement qui seront disponibles ainsi que des stationnements de car le long du stade. Le sens de circulation sera unique. Afin de sécuriser les déplacements piétons, un chemin sera aménagé devant la haie à proximité du parking des cars. Comme le site est à proximité de l'Erdre, une attention sera apporter au volet paysager. La vitesse y sera limitée à 30km/h.

Un riverain évoque la vitesse excessive au niveau du rond-point d'entrée du Chemin de Kerbihan.

Sur ce même Chemin, le point déchet a fait l'objet de modifications puisque de nombreux dépôts sauvages de déchets avaient été constatés. Le bardage a donc été supprimé à l'endroit de la dalle et à ce jour, il semble que les lieux soient beaucoup plus propres.

Aménagement Ruisseau de la Haie

Afin d'améliorer l'écoulement des eaux et conforter les berges érodées, des travaux vont être entrepris. Ils sont soumis à enquête publique qui est actuellement en cours jusqu'au 21 décembre. Une réunion publique a eu lieu en amont pour informer les riverains des aménagements prévus.

Un participant affirme que la responsabilité de la Ville et de Nantes Métropole est en cause, des constructions ayant été autorisées dans cette zone et le recensement des zones humides ayant été effectué après coup.

Il est répondu que ce dossier a plus de quinze ans et que ce ne sont pas les nouvelles habitations qui ont créé ce problème d'inondations. La Ville a refusé certaines d'entre elles mais la justice les a autorisées. Dans le prochain règlement d'urbanisme, un schéma des eaux pluviales a été élaboré tenant compte des précipitations de 2017. Il permettra de refuser certaines constructions.

Une riveraine conteste les choix d'aménagement opérés car lors de forts orages, son jardin continuera d'être inondé.

Trois aménagements étaient possibles : la création d'un bassin de rétention pour permettre un écoulement progressif, le rétablissement du lit du ruisseau dans la Rue de la Bauche afin d'éviter des blocages liés aux buses en place et le doublement de la canalisation du Chemin du Bourg.

Seuls deux d'entre eux seront mis en place et permettront de contribuer à réduire l'envahissement de la voie et les inondations des maisons mais pas des jardins. Le bassin d'orage n'a pas été permis par les services de l'Etat.

Avenue des Prairies : réfection de la voie

Ces travaux interviendront début 2019

Actualités de la ville

Déploiement de la fibre optique

Le déploiement est opéré à La Chapelle sur Erdre par l'opérateur d'infrastructure Orange qui s'est engagé à desservir toute la Ville d'ici 2020. A ce jour, les armoires de rues ont été installées ce qui permet aux bâtiments d'être adressables. Ils deviennent raccordables dès lors que le raccordement entre l'armoire de rue et le point de branchement optique a été opéré. Le logement est alors éligible à la fibre optique. C'est alors à chaque propriétaire de contracter un abonnement très haut débit auprès du fournisseur de son choix. Il est rappelé qu'Orange a l'obligation d'informer les autres opérateurs lorsque

la fibre est déployée afin que ces derniers puissent proposer leurs offres. Il est aussi noté que les travaux nécessaires pour la liaison fibre à l'intérieur de chaque propriété est à la charge des habitants. Le déploiement du réseau est également en cours : il se fera à partir du réseau souterrain s'il existe ou par voie aérienne sur poteaux. Orange a conventionné avec ENEDIS pour utiliser ses poteaux et si ce n'est pas possible, pour des raisons de calcul de charge ou de sécurité pour le personnel intervenant, d'autres poteaux seront implantés.

La Ville a peu d'information sur le calendrier précis, Orange décidant du planning des travaux. Pour suivre l'évolution du chantier, il est possible de se rendre sur le site d'Orange : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Une réunion avec Orange et Monsieur le Maire aura lieu en janvier, des informations plus précises seront alors apportées.

Plusieurs questions sont posées :

Comment le déploiement est-il opéré sur les chemins privés? A ce jour, aucun contact n'a été établi avec Orange

Le déploiement se fera sur toute la commune, y compris les chemins privés. Hormis un conventionnement particulier pour le raccordement des entreprises, Orange doit déployer la fibre dans toutes les habitations.

Qui choisit les quartiers prioritaires?

La Ville a souhaité desservir les quartiers et villages les moins bien desservis mais Orange n'a pas la même approche et privilégie les zones les plus denses.

Calendrier prévisionnel du PLU-m

L'enquête publique s'est déroulée jusqu'au 19 octobre 2018, ce sont près de 3 000 remarques qui ont été formulées sur le territoire métropolitain dont 300 émanant de La Chapelle-sur-Erdre.

Un premier rapport des commissaires enquêteurs sera remis en décembre à Nantes Métropole qui formulera des remarques d'ordre général. Les maires verront l'ensemble des remarques et donneront leurs avis en toute cohérence avec les autres communes et dans le respect des règles édictées. Puis, un second rapport sera rédigé pour fin janvier et sera consultable en ligne.

Toutes les remarques formulées recevront une réponse mais il n'y aura pas de réponse individuelle par courrier. L'ensemble des réponses seront consignées en annexe de la délibération.

Le Conseil métropolitain délibérera le 5 avril 2019 et le PLU-m sera opposable à partir de fin avril environ.

Aménagement foncier

Le projet d'aménagement foncier a démarré en 2001 avec l'objectif de maintenir l'agriculture de proximité en zone péri-urbaine en réorganisant le foncier pour permettre de dégager des unités foncières cohérentes susceptibles d'être exploitées par de nouveaux agriculteurs. Ce projet concernait 1 500 hectares de terres agricoles sur les quartiers nord et ouest de la commune. Ce projet permet également de favoriser l'accès aux paysages naturels en travaillant sur la réalisation de cheminements. Un groupe de travail y est d'ailleurs dédié, regroupant les différents usagers. A terme, il est prévu la réalisation d'un topo-guide et la mise en ligne de fiches de circuits.

Pour La Chapelle-sur-Erdre, ce sont donc -67% de parcelles, 106% du bocage reconstitué et 11 km de chemins en cours de création pour assurer la desserte des parcelles.

Aujourd'hui, nous sommes dans une deuxième phase de travaux connexes qui consiste en des travaux de réfection et de création de chemins et d'accès parcellaires, de plantations de haies bocagères et de défrichage. Une dernière phase se déroulera à compter de l'été 2019. Le budget global s'élève à 722 000 € dont une partie est pris en charge par le conseil départemental.

A titre d'illustration, une liaison agricole a été ouverte entre la rue Charles de Gaulle et la route de Massigné qui permet de desservir les parcelles agricoles de la zone et qui offre aussi un nouveau passage aux piétons et vélos.

Plus globalement, la Commune travaille à l'ouverture d'un circuit multi-usages au Nord, à La Brosse, d'un circuit équestre et d'un circuit VTT au Centre-Sud qui passeront en crête du Gesvres.

Trame Verte et Bleue.

Reconstruction du restaurant de la Maison de la Solidarité

Un nouveau restaurant solidaire sera construit à proximité de la salle communale dédiée à la paroisse où y seront faits des travaux d'adaptation pour un montant de près de 710 000 €. Le chantier débutera à l'hiver 2018 pour une durée de un an. Le modulaire existant sera détruit après.

Village solidaire

Trois anciens logements de fonction situés à proximité de l'école des Landes de Mazaire seront rénovés pour y accueillir les Restos du Cœur et le Vestiaire de la Porte Ouverte Chapelaine. Il s'agit de travaux de rénovation interne et d'isolation par l'extérieur, d'accessibilité, de désamiantage et de la construction

de locaux de stockage et d'un auvent, pour un budget de près de 480 000 €. Le chantier démarrera début 2019.

Questions diverses

Problème de stationnement gênant aux abords du restaurant La Terrasse du Buisson de la Grolle

Cela a déjà été abordé avec les propriétaires et il sera étudié la possibilité de faire des aménagements pour contraindre davantage.

Quel projet est prévu Rue de la Haie sur le terrain de la Ville? dans le PLU-m, il est réservé pour de la résidence mobile ce qui inquiète les riverains au regard du caractère pavillonnaire du secteur. Effectivement ce terrain aura vocation à accueillir des familles du voyage en vue de leur sédentarisation. A ce jour, aucun projet n'est défini, c'est juste une réserve. Dès lors qu'un aménagement sera envisagé, les riverains seront associés.

Transport en commun sur le quartier

Un habitant exprime les difficultés rencontrées par les scolaires pour utiliser les transports en commun. Le circuit TAN Est convient pour les collégiens mais est inadapté pour les lycéens qui ne peuvent rejoindre les lignes de bus 96 et 86 et pour les activités extra-scolaires (vers le Buisson de la Grolle ou les autres équipements). Quant au Proxitan, il ne répond pas à la demande. La solution proposée serait de densifier la ligne du circuit Est ou de détourner les lignes 86 ou 96 à partir de La Cogne pour les faire passer par Erdre-Active et le Buisson de la Grolle.

Il est répondu qu'il est difficile de dévier la ligne 86 pour des raisons de durée de trajet. Plus globalement, dès lors que le tramway arrivera à Babinière, un pôle d'échanges multimodal sera également réalisé pour l'arrivée des lignes de bus. Une étude va être lancée pour repenser l'architecture des lignes.

Fonctionnement du tramtrain

De gros dysfonctionnements sont constatés sur la circulation des tramtrains : saturation des rames, suppression de trains dès que les conditions climatiques sont mauvaises... La Ville partage ce constat et porte ces demandes auprès de la Région.

Passage de sportifs Chemin de Belle-Roche et à La Grimaudière

De nombreux sportifs passent sur le Chemin de Belle-Roche alors qu'il est privé. La Ville a porté cette demande auprès du club d'athlétisme.

Quant aux vélos à La Grimaudière, des échanges ont eu lieu avec la section VTT de l'ACC Cyclisme. Comme indiqué dans la fiche de suivi des demandes des habitants, quatre panneaux d'interdiction sont installés à La Grimaudière et à la Gandonnière. De plus, des panneaux de direction orientant les vélos et VTT vers les pistes cyclables et la Vélodyssée depuis les bords de l'Erdre ont été installés et une signalétique permettant de la rejoindre a été mise en place depuis le centre-ville.

Le défrichement d'une zone Rue de l'Europe est-elle compensée par des interdictions de défrichement chez les particuliers?

Cette zone à vocation économique aurait dû être construite depuis dix ans mais sa commercialisation a été stoppée et la nature a repris ses droits. Aujourd'hui, cette zone va accueillir des bureaux, les arbres ont donc été abattus. Ceci n'a rien à voir avec les protections qui s'appliquent aux terrains des particuliers qui sont liés à la protection du patrimoine arboré.

Devenir du site de France Boissons

Ce terrain appartient toujours à la SNCF. La Ville a mené un travail de concertation sur une orientation d'aménagement qui a été intégrée au PLU-m.

Plusieurs principes ont été définis : garantir le stationnement, implantation d'activités commerciales et de bureau, implantation de 100 logements. La SNCF est en train de choisir un aménageur et une nouvelle réunion de concertation se tiendra au second semestre 2019. C'est bien la SNCF qui aménagera le site et elle devra suivre les prescriptions de l'orientation d'aménagement.

Il est jugé étonnant de construire des logements à cet endroit de par le bruit occasionné par le tramtrain et la RD89. Les logements dont il est question seront positionnés le plus à l'Est possible et des

protections phoniques seront prévues.

Projet de franchissement doux de l'Erdre

Une réflexion avait été menée par des étudiants dont la concrétisation était difficile en raison du classement du site. Une alternative avait été expérimentée pendant une semaine par bateau. Il est prévu de la relancer en 2019 sur une période de deux-trois mois.

Budget du CREPS

Il est vrai que les appels d'offres ont été plus coûteux que prévu mais la mairie n'a pas d'information sur le décalage du calendrier. Une réunion avec la Région est prévue prochainement.

Projet de franchissement doux de l'Erdre

Une réflexion avait été menée par des étudiants dont la concrétisation était difficile en raison du classement du site. Une alternative avait été expérimentée pendant une semaine par bateau. Il est prévu de la relancer en 2019 sur une période de deux-trois mois.

Travaux Porte de Rennes

Les travaux sont arrêtés en raison d'un contentieux sur des malfaçons sur l'évacuation des eaux. Cette situation bloque l'avancée des projets de doublement de la Porte de Gesvres et des travaux Porte d'Orvault.

Projet de déchetterie

Les acquisitions foncières ont été faites et les études seront finalisées en 2019 pour un lancement des travaux en 2020.

Projet de zone d'activité de la Métairie Rouge

Les négociations foncières sont bien avancées pour l'acquisition des terrains.